

3. Indiquer la remarque à faire sur la deuxième personne du singulier de ce temps :

Les verbes de la première conjugaison, contrairement à la règle, ne prennent pas d's.

4. Ecrire, sans les analyser, les pronoms compléments de la dictée :

Qu', s', me, me, ceci, me, cela, moi, la, la, me, y, me, moi, te, les, me.

5. Ecrire les diminutifs des mots suivants : *fille, chambre, maison, jardin, cour, table, pied, pelote.*

Fillette, chambrette, maisonnette, jardinet, courette, tablette, peton, peloton.

---

### COURS SUPÉRIEUR.

Comme dans le cours moyen, les dictées sont formées de morceaux d'auteurs. Au cours supérieur, les dictées ne doivent, généralement, présenter aucune accumulation de règles ; elles mettent l'élève en présence des seules difficultés qu'on rencontre communément dans un texte quelconque. La méthode à suivre dans la manière de dicter, de corriger et d'expliquer, reste la même que celle du cours moyen. Toutefois, au cours supérieur, il importe que les explications du maître revête un caractère quasi littéraire. Le maître ne doit pas faire toutes les remarques qui se présentent à son esprit, mais bien celles qu'il aura *préparées* avec discernement. C'est alors que la lecture expliquée de la dictée devient une véritable leçon de langue française.

Traitant le même sujet, un ancien inspecteur d'académie, en France, M. Rousselot, disait :

“Le maître montrera comment une phrase est amenée par la précédente et prépare à son tour celle qui suit : passant à l'expression de la pensée, il fera voir pourquoi tel mot a été employé plutôt que tel autre, pourquoi il